

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF2186

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 16 QUINQUIES

- I. – À l'avant-dernière ligne de la première colonne du tableau de l'alinéa 17, supprimer les mots :
« et inférieure à 24 ».
- II. – Supprimer la dernière ligne du même tableau.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime la majoration de la taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel (TAEMUP) prévue à cet article spécifiquement pour les navires de plus de 24 mètres.